



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

04 juillet 2023

## Synthèse des contrôles SPOT relative à l'exercice de supervision coordonnée par l'ESMA sur l'évaluation des OPCVM et des FIA (classes d'actifs peu liquides)

Comme annoncé lors de la présentation de ses priorités de supervision pour l'année 2022, l'Autorité des marchés financiers a pris part à l'exercice de supervision conjointe relatif à l'évaluation des OPCVM et des FIA, coordonné par l'ESMA. Après la gestion de la liquidité en 2020 et les coûts et frais en 2021, l'exercice de 2022 a porté sur l'évaluation des classes d'actifs peu liquides. L'objectif de l'exercice était la revue des politiques, procédures et méthodes d'évaluation des sociétés de gestion de portefeuille afin d'assurer une évaluation appropriée des actifs en régime courant et en temps de crise.

 Télécharger le contenu

Mots clés

OPCVM

SUPERVISION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



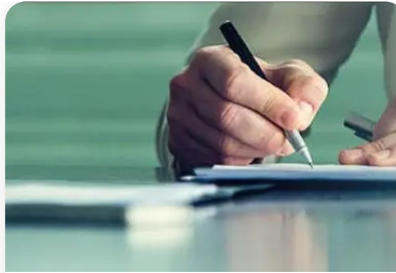


PRISE DE PAROLE

INSTITUTIONNEL

17 janvier 2025

Discours de Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'AMF - Vœux 2025 à la Place financière - Jeudi 16 janvier 2025



RAPPORT ANNUEL

STRATÉGIE

16 janvier 2025

Priorités de supervision de l'AMF pour 2025



COMMUNIQUÉ AMF

STRATÉGIE

16 janvier 2025

L'AMF publie ses priorités d'action et de supervision pour l'année 2025



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*